



## INFORMATION n° 1 AUX PARENTS - COVID 19

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

Nous tenons à vous informer que depuis le mois d'Avril 2020, l'académie et le collège ont mis en place différents dispositifs indispensables à la gestion de la crise sanitaire, afin d'assurer l'accueil des enfants et des personnels; d'assurer la continuité des apprentissages, de permettre de garder le contact entre les équipes pédagogiques et les familles, et d'assurer la continuité des activités administratives des services. Par ailleurs, un assouplissement du protocole sanitaire a été décidé dans les établissements scolaires dans le respect des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé et par un avis du Haut Conseil de la santé publique du 07 juillet 2020. (<https://www.hscsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?cleffr=877>)

**Constat** : C'est vrai ce n'est pas facile pour chacun d'entre nous de gérer la complexité. L'objectif de cette période, est avant tout de sauver de vies, en se protégeant soi-même, sa famille, et les autres. Nous vous invitons à continuer à respecter toutes les consignes afin de sortir grandi sur le plan psychologique et humain...

Les mesures s'adressent aux élèves comme aux personnels. Leur application doit tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

### La distanciation physique :

- Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines...si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves et les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque (obligatoire) dans la classe.
- Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, le port du masque reste de mise ;

**A savoir** : Les parents d'élèves s'engagent à ne pas envoyer un enfant en classe en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant le Covid-19 chez lui ou dans la famille.

### Le port du masque :

- Pour les collégiens : il est obligatoire dans les espaces clos même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.
- Pour le personnel : il est obligatoire en collège même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie.

**A savoir** : Il appartient aux parents de fournir deux masques à leurs enfants par jour. Cependant, le ministère dote chaque établissement en masques grand public pour les élèves qui n'en disposeraient pas.

### LES GESTES BARRIÈRE :

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence.

- ✓ se laver très régulièrement les mains ;
- ✓ tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- ✓ saluer sans serrer la main, éviter les embrassades.

Le Lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé.

- ✓ à l'arrivée dans l'établissement ;
- ✓ avant chaque repas ;
- ✓ avant et après les récréations ;
- ✓ après être allé aux toilettes ;
- ✓ le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

La limitation du brassage des élèves.

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

Cependant, le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les regroupements et les croisements importants. Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents. Les personnels et les élèves de plus de 11 ans portent un masque durant leurs déplacements.

La désinfection des locaux et matériels.

- ✓ L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.
- ✓ Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.
- ✓ Un nettoyage des sols et des surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).
- ✓ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées avant le premier service.

**A noter** : La direction du collège, avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, établit un plan de communication et de formation pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Dans les semaines à venir, nous allons revenir vers vous pour vous communiquer les informations reçues des services académiques et de la collectivité, et vous apporter les précisions nécessaires.

Je tiens au nom de tous les personnels de mon établissement, à vous remercier de votre compréhension et de votre soutien dans ces moments difficiles de la vie. Je vous souhaite à tous beaucoup de courage et de patience pour continuer à construire ensemble une école de la bienveillance et de confiance...

Le Chef d'établissement  
Edouard GOKALSING